

« Y-A MÊME DU PRINTEMPS DANS L'MALHEUR », LÉO FERRÉ

Et pourtant !
Imaginerait-on en France en 2015, des salles de spectacle, des écoles de musiques, des théâtres qui ferment ? Imaginerait-on l'annulation, la suppression de cent quarante-trois festivals à travers la France en raison de diminution ou suppression des subventions publiques ? Tous les rendez-vous culturels sont touchés mais ce sont les manifestations populaires, organisées par des associations locales de moindre notoriété, qui sont fortement visées. La politique d'austérité n'en finit plus d'exercer ses ravages. Elle touche ici tout un symbole. Nos élites n'ont que faire de la culture, la vérité pour elle se définit en chiffres, non en poésie, non en désir. Elles se méfient d'une culture espace de liberté, incontrôlable, rempart contre l'inhumanité et la pensée unique. Il leur est insupportable d'imaginer des lieux où pendant quelques jours, des gens qui ne se connaissent pas se rencontrent, échangent passionnément, vivent l'utopie et y croient. Les dirigeants désertent de plus en plus la culture, lui préférant la communication, se coupant ainsi du peuple sur ce plan-là aussi.

Mais, « *le printemps est inexorable* » (Pablo Neruda), qui annonce les pousses nouvelles, qui proclame toujours le droit de rêver, le droit au bonheur et donne envie de vivre. ■

MARYLÈNE CAHOUE

DOSSIER

Entre histoire et mémoire : les commémorations

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

La ruée vers « l'or gris »

• ACTUALITÉ

Un remontant :
la mobilisation syndicale

• LOISIRS/CULTURE

La lumière de l'Attique

• PORTRAIT

Théo Angelopoulos :
cinéaste grec

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
UN TRISTE CATALOGUE DE PRINTEMPS	
Un remontant : la mobilisation syndicale	p. 2
IPC (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION)	
Revoir les critères et le calcul	p. 3
LE LABORATOIRE GREC	
Du bon usage de la dette	p. 4
INTERVIEW	
ACTUALITÉ SYNDICALE	
Entretien avec Xavier Marand	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
DÉBAT SUR LA SANTÉ DES FRANÇAIS	
Santé mentale	p. 6
AU CENTRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION	
Les addictions	p. 6
ÉTAT DE SANTÉ MENTALE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES	
Le suicide est-il un indicateur fiable ?	p. 7
MIGRANTS DE CALAIS	
Accès aux soins	p. 7
LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT	
Trois questions au sénateur Dominique Watrin	p. 8
TOUS RENTIERS-INVESTISSEURS !	
La ruée vers « l'or gris »	p. 8
LA POSTE VIENT EN AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES	
François le facteur devient homme à tout faire	p. 9
VIE SYNDICALE	
7 MARS, 17 MARS, D'UNE MANIFESTATION À L'AUTRE	
Même combat	p. 10
RÉACTIONS LOCALES	
Des retraités syndiqués et mutualistes	p. 10
POUR SON ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL	
Agir collectivement	p. 11
DES MILLIERS DE RETRAITÉS PRIVÉS DE PENSION DANS LE NORD	
Forte mobilisation locale	p. 11
DOSSIER	
JE COMMÉMORE, TU COMMÉMORES... NOUS COMMÉMORONS TOUS	
Entre histoire et mémoire : les commémorations	p. 12
AU FIL DE LA PRESSE	
JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS	
« Loi Macron, un coup de jeune pour notre société »	p. 18
LOISIRS-CULTURE	
À MONTPELLIER : DE RIBERA À GIORDANO	
L'Âge d'Or de la Peinture à Naples	p. 19
IRANIEN, UN FILM DE MEHRAN TAMADON	
Débat à huis clos	p. 19
LA LUMIÈRE DE L'ATTIQUE	
ENTRETIEN SUR LA MÉMOIRE AVEC YVES BLONDEAU	p. 22
PORTRAIT	
UNIVERSEL ET SPÉCIFIQUEMENT GREC	
L'autre regard d'Ulysse	p. 23

UN TRISTE CATALOGUE DE PRINTEMPS

Un remontant : la mobilisation syndicale

Climat anxiogène en ce début de printemps avec une situation internationale très préoccupante, le maintien par le gouvernement d'un cap qui conduit à des naufrages électoraux et à une explosion des injustices et de la misère sociale... cependant quelques lueurs d'espoir.



Après les attentats de janvier, le gouvernement a appelé à l'union nationale mais sans infléchir aucunement sa politique. On aurait pu s'attendre à un peu plus de justice sociale et à ce que **les principes républicains se mettent à vivre vraiment pour tous**. Même les résultats calamiteux des élections, marquées par l'implantation locale du FN, l'abstention massive, le score désastreux de l'ensemble de la gauche, n'y changeront rien. « *Le cap sera maintenu* », martèle Manuel Valls.

Mais les faits sont têtus : le chômage augmente, dix millions de personnes en souffrent, à des titres divers. L'observatoire de la pauvreté indique qu'une personne seule ne peut pas vivre avec moins de 1 400 euros mensuels : c'est plus que le SMIC et que les pensions de moins de 1 200 euros mensuels que Valls augmente généreusement de 40 euros pour l'année. Dans un registre similaire, les retraités et les personnes âgées comme les familles et les personnels concernés attendent les quelques bénéfices de la loi « vieillissement » qui tarde à être votée. Le projet de loi « santé », s'il prévoit de généraliser le tiers payant,

Le 17 mars, 20 000 retraités ont manifesté dans toute la France ; le 9 avril, ils ont récidivé aux côtés des actifs.

ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et en fait ne permettra pas d'**améliorer notablement l'accès aux soins ni de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses**. Dans ce contexte et face à la concurrence des complémentaires collectives d'entreprises largement subventionnées, mais face aussi aux besoins croissants en matière de santé et de prévoyance, la MGEN est prise dans la tourmente. Sans doute joue-t-elle une partie de sa survie dans les décisions qu'elle entend faire voter à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril. Mais cette refonte suscite beaucoup d'interrogations car elle se prépare dans la plus grande opacité. Après l'augmentation de la cotisation des seuls retraités, après la création d'une cotisation moins chère pour les moins de trente ans, après l'offre « génération initiale » ciblée sur les jeunes, comment la volonté affichée de « reconnaître pleinement le droit à avoir des

besoins et donc des services différents », qui se traduirait par des taux de cotisation différents selon l'âge et selon le niveau de prestations souhaité, peut-elle se concilier avec les principes fondateurs de solidarité que nous partageons. Le SNES-FSU a rappelé que l'information de tous les adhérents MGEN et la mise en place d'un débat contradictoire sont indispensables avant toute prise de décision.

Cependant, les luttes se poursuivent. La grève à *Radio France* est d'une ampleur sans précédent. Quelques 20 000 retraités ont manifesté leur colère le 17 mars et le 1^{er} avril.

Alors que l'Union européenne veut faire plier le gouvernement grec élu sur une politique de rupture avec le système libéral, les mobilisations en Italie, en Allemagne avec les initiatives d'encercllement de la BCE le 18 mars, le Forum mondial à Tunis, témoignent d'une volonté de ne pas se résigner et de lutter pour des alternatives de progrès social. L'appel unitaire inter-

professionnel contre les politiques d'austérité le 9 avril s'inscrit dans cette perspective. Les retraités y ont toute leur place. Il doit être le point de départ d'une mobilisation dans la durée. ■

MARYLÈNE CAHOUE

LA TROÏKA A BIEN FAIT SON TRAVAIL !

Les revenus avant impôts⁽¹⁾ des 10 % des Grecs les plus pauvres se sont effondrés de 86 % entre 2008 et 2012. Ceux des 30 % les plus « riches » ont diminué de 17 à 20 %. Gageons que ceux des 5 % les plus riches n'ont pas connu de régression. Voilà le brillant résultat de la politique qu'en notre nom les gouvernements de la zone euro ont imposée au peuple grec et qu'ils entendent poursuivre. Si nous laissons faire, ils n'hésiteront pas à nous appliquer les mêmes recettes. Bien maigres sont les efforts du mouvement syndical français pour organiser la protestation de notre peuple contre cette indignité : une lâcheté et un aveuglement que nous paierons cher.

PIERRE TOUSSENEL

(1) *Le Monde* du 20/04/2015

IPC (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION)

Revoir les critères et le calcul

L'IPC n'est pas un indice du coût de la vie comme le reconnaît l'INSEE, il est pourtant utilisé pour indexer les pensions. En 2007, les deux candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle avaient promis de mettre en place un indice qui correspondrait enfin à la réalité vécue par les Français. Mais rien n'est venu...

Pour l'INSEE, l'IPC est l'instrument de mesure qui permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages. Mais selon l'INSEE lui-même, l'indice officiel « n'est pas un indice de dépense, ni un indice du coût de la vie », il sert essentiellement au calcul de données macro-économiques et ne peut fournir qu'une mesure approximative du coût de la vie. En outre, la structure de la consommation du ménage moyen français qui sert de référence est différente selon les situations des ménages : niveau de revenus, catégories socio-professionnelles, zones géographiques, etc.

Des conventions contestables

La consommation des ménages étant calquée sur la comptabilité nationale, certaines dépenses sont exclues de l'indice. C'est le cas des impôts directs, des cotisations sociales, des intérêts versés, mais aussi de l'achat et du gros entretien des logements. L'augmentation de ces dépenses non prises en compte permet de dissimuler en partie la perte de pouvoir d'achat. Parmi les dépenses contraintes, le poids des dépenses



Des dépenses
largement sous-estimées.

de logement est fortement minoré, compte tenu du fait que la moitié seulement des ménages sont locataires ; pour les autres ménages, les dépenses de l'habitat sont considérées comme des investissements et non des dépenses de consommation.

Le chapitre logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles est le plus discutable. Dans la réalité, les dépenses engagées par les ménages sont largement supérieures aux 15 % estimés dans la pondération de l'INSEE. Mais si on regarde de plus près l'évolution de ce chapitre, on constate que sur les dix dernières ►►

►►► années, alors que l'ensemble des prix a augmenté d'environ 15 %, l'INSEE évalue la progression de ce chapitre à 12 %. Or, sur la même période les loyers ont augmenté de 40 %, l'électricité (taxes comprises) de 30 % et le gaz de 80 %.

Autres concepts discutables

La valeur d'un produit est considérée à qualité constante ; lorsqu'il est remplacé par un autre, l'INSEE déduit de la hausse des prix l'effet qualité. Le plus souvent, l'ancien produit n'est plus disponible. Le consommateur va payer plus, mais l'indice des prix indique que le prix est identique. Ce sont ainsi en moyenne 0,3 % par an qui sont exclus de l'inflation.

Pour les produits frais (fruits, légumes, poissons...)

les indices de prix constatés sont corrigés des variations saisonnières, c'est-à-dire que ce ne sont pas les prix du mois mais la moyenne des douze mois précédents qui sont pris en compte. Les ménages ressentent de plus en plus le décalage entre l'évolution des prix annoncée et la réalité : la plupart ne se reconnaissent pas dans l'indice du coût de la vie, puisque les prix augmentent davantage sur des postes représentant pour eux une part élevée de leur budget.

L'INSEE recueille également les opinions personnelles sur l'inflation dans des enquêtes appelées OPI (Opinion Personnelle sur l'Inflation) : pour la période de janvier 2004 à décembre 2010 l'écart entre l'OPI et l'IPC est en moyenne de six points par an. ■

J.-C. LANDAIS

LE LABORATOIRE GREC

Du bon usage de la dette

« L'Histoire nous enseigne la redoutable efficacité de l'idéologie liée à la dette pour justifier les inégalités les plus criantes, non seulement en les faisant apparaître comme morales mais en faisant passer les victimes pour coupables » écrit l'anthropologue américain David Graeber⁽¹⁾.

Un film, sorti en septembre 2013, plus que jamais d'actualité (<http://ladettefilm.blogspot.fr>)



Cette affirmation illustre bien le cas de la Grèce.

Alors que la BCE va arroser pendant plusieurs mois les banques privées, à l'exclusion des banques grecques et chypriotes, avec 1 140 milliards de dollars,

la BCE et l'Eurogroupe cherchent à asphyxier financièrement la Grèce. L'argument économique n'est qu'un prétexte : personne ne croit que la Grèce est capable de consacrer pendant de longues années plus de 4 % de son PIB au remboursement de sa dette ; aucun pays au monde ne l'a jamais fait.

Le calcul est à l'évidence politique. Les pouvoirs politiques et financiers dominants en Europe ne supportent pas qu'une alternative à leurs politiques d'austérité émerge en Grèce, et peut-être en Espagne. Quand des peuples commencent à dire qu'il serait plus raisonnable de changer de politique pour sauver non

seulement la Grèce, mais surtout l'Europe d'un désastre social et politique, dix-huit gouvernements avec à leur tête l'Allemagne et son ministre des Finances adoptent une position radicale qui consiste à dire qu'il faut respecter les « règles » qu'eux-mêmes ont mises en place et qui conduisent au désastre.

Malheureusement, la France et l'Italie qui avaient une seconde chance d'obtenir une autre orientation pour l'Europe ont pris l'irresponsabilité de suivre cette voie. Les pouvoirs dominants ne cherchent pas seulement à imposer leur politique, ils adoptent délibérément une stratégie de soumission et d'humiliation envers le peuple grec qui a osé se révolter.

« Jouer avec la dette revient à manier de la dynamite » dit encore David Graeber. En l'occurrence, c'est jouer – consciemment ou non – la carte de la montée de l'extrême droite en Europe.

Reste la question principale : les acteurs sociaux et politiques en Europe peuvent-ils rester spectateurs alors que ce qui se joue c'est la liberté des peuples à choisir un autre horizon que le mortifère néolibéralisme ? ■

DANIEL RALLET

(1) *Dette : 5 000 ans d'histoire*, Éditions Les liens qui libèrent.

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Xavier Marand

Des revirements du ministère aux difficultés de mobilisations dans un contexte politique préoccupant, Xavier Marand, cosecrétaire général adjoint, développe son point de vue.

Circulaire sur l'organisation des services, réforme du collège... le changement de gouvernement semble s'accompagner d'un virage sinon d'un revirement de la politique éducative. Qu'en est-il ?

Les discussions concernant le décret sur les missions particulières, les circulaires d'application des obligations de service et la réforme du collège font apparaître un changement majeur de l'orientation gouvernementale en matière d'éducation. Si le ministre Vincent Peillon avait su mener sa politique sans trop céder aux sirènes des groupes d'influence proches de la majorité et en respectant le vote des personnels, il n'en est pas de même pour Najat Vallaud-Belkacem.

Après la période « blanche » de la campagne des élections professionnelles, les orientations politiques qui sourdaient dans le début du quinquennat et que nous avons réussi à contenir et repousser, en particulier dans le décret sur les obligations de service, ressortent : volonté de caporalisation des personnels, de renforcement des hiérarchies intermédiaires et de l'autonomie des chefs d'établissement, alourdissement de la charge de travail...

Dernier coup bas en date, le projet de décret sur le collège, sorti du chapeau, qui rompt avec la logique développée dans le cadre des discussions et montre une reprise en main des tenants de l'école fondamentale et d'une pseudo-autonomie de l'établissement qui cache mal une autonomie du chef.

Dans un contexte de division syndicale, que peut faire le SNES-FSU pour remobiliser ?

La division syndicale est un frein à la mobilisation, mais elle ne peut pas expliquer à elle seule la perte d'implication des personnels dans l'action syndicale. Dans un contexte de faiblesse des rémunérations (unanimement dénoncé par les organisations syndicales et pourtant peu mobilisateur), où faire un jour de grève est vécu comme coûteux, dans un contexte où les rapports hiérarchiques sont toujours plus individualisés, les collègues se mobilisent plus facilement sur des conflits locaux qu'ils ont plus d'espoir de gagner. Ils prennent prétexte de la



Xavier Marand
cosecrétaire général adjoint

division syndicale pour ne pas s'engager sur des actions plus générales (avenir du métier, rémunérations...) ou pour refuser l'action lorsqu'ils n'ont pas espoir qu'elle aboutisse, même s'ils partagent nos analyses.

Pour remobiliser les personnels, le SNES-FSU doit faire appel à ce qui a toujours fait sa force : la connaissance du terrain et des attentes des personnels. Le SNES-FSU, à tous les échelons, doit reprendre le terrain et les discussions avec les collègues (heures d'informations syndicales, visites d'établissements, renforcement des S1...). C'est l'analyse que nous avons faite à l'issue des élections professionnelles.

Quelle leçon tirer sur le plan syndical du résultat des élections départementales ?

La poussée du Front national est le marqueur d'un obscurcissement des perspectives générales politiques. Elle va conduire au retour, dans les CA d'établissement, d'élus frontistes. Par ailleurs, parmi les électeurs pour ce parti peuvent se retrouver des parents ou des personnels de l'établissement siégeant en CA. Nous avons donc le devoir d'armer syndicalement nos élus pour mieux agir face aux idées véhiculées par ce corpus idéologique et qui pourraient se manifester sur de nombreux sujets (cantines scolaires, sorties pédagogiques, voyages scolaires, contenus d'enseignement...). D'un point de vue plus général, les orientations syndicales que nous portons et qui devraient permettre l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés du public et du privé ne trouvent pas aujourd'hui de relais politique audible. Il y a nécessité de mieux montrer la crédibilité de nos revendications et de reconstruire des liens sans confondre action politique et action syndicale. ■



DÉBAT SUR LA SANTÉ DES FRANÇAIS

Santé mentale

« Un Français sur cinq sera touché par une maladie psychique au cours de sa vie » a rappelé la ministre Marisol Touraine lors du débat sur la loi Santé. Retour sur un aspect de la question peu traité dans le projet de loi.



Van Gogh, le suicidé de la société (A. Artaud)

Pour certains, il est difficile voire impossible de définir la santé mentale. Il existe néanmoins une définition de l'OMS : « une personne en bonne santé mentale est une personne capable de s'adapter aux diverses situations de la vie, faites de frustrations et de joies, de moments difficiles à traverser ou de problèmes à résoudre ».

Il faut distinguer la souffrance, mal-être de durée variable, de la dépression qui est l'incapacité de faire face et d'assumer... et les troubles mentaux pouvant conduire au handicap psychiatrique. En France, environ 1,5 million d'adultes et 500 000 enfants et ados sont pris en charge au titre de la santé mentale. Au niveau de l'UE on estimait en 2005 que le coût direct et indirect des troubles et pathologies

psychiatriques représentait 3 à 4 % de PIB. **Les déterminants de santé mentale** sont nombreux et variés : les conditions d'existence (extrême précarité, isolement...) qui conduisent à l'établissement d'un score de « défavorisation sociale » comme des indicateurs plus originaux et complexes, tels l'indice de vieillissement, la densité et la mobilité de la population. Mais il ne faut pas oublier que **la souffrance au travail est la deuxième cause d'arrêt de travail.**

À noter que ni la maladie d'Alzheimer ni l'addiction non grave ne sont associées aux troubles de santé mentale dans les études et les chiffres du ministère de la Santé et de la Fédération de recherche en santé mentale. ■

GEORGES BOUCHART

AU CENTRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Les addictions

Les addictions sont multiples et sont à l'origine d'un grand nombre de décès ; grâce à la multiplication de traitements diversifiés et appropriés, des résultats encourageants sont enregistrés.

Au premier rang de la mortalité « évitable », l'addiction au tabac qui concernerait plus de 13 millions de fumeurs en provoquant 73 000 décès. L'irruption de l'e-cigarette a changé la vision et le comportement des fumeurs mais ne règle pas le problème. Son adoption rapide a entraîné la multiplication des points de vente, passés de 100 en 2013 à 2 000 en 2014. Débordés, les industriels du tabac ont réagi et sont en passe de contrôler 75 % des fabricants de cigarettes électroniques...

Au deuxième rang de la mortalité dite évitable, l'alcool : 45 000 morts. Deux millions de personnes seraient concernées par l'addiction à l'alcool. Le recours au Baclofène a donné de bonnes réponses sur la limitation de l'envie de boire et devient incontournable, même si des effets secondaires intempestifs sont avérés.

S'agissant de la toxicomanie, le recours au Subutex et à la méthadone expliquent en partie la baisse spectaculaire de 80 % des



Paris 25-26 juin 2015, Rencontres annuelles du Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (RESPADD) avec pour thème : « l'entretien motivationnel, outil thérapeutique ».

overdoses mortelles à l'héroïne, une forte diminution des nouveaux cas de sida et la stabilisation des infections dues au virus de l'hépatite C. Il y a environ 100 000 malades traités. Un important effort de formation des généralistes à « l'entretien motivationnel » est en cours. ■

G. B.

ÉTAT DE SANTÉ MENTALE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Taux de suicide : indicateur fiable ?

Les faits divers mettent régulièrement le suicide au-devant de l'actualité ; il avait été évoqué au cours du débat sur la loi santé.

Le taux de mortalité par suicide est un des indicateurs principaux utilisés pour mesurer l'état de santé mentale d'une population donnée. Marisol Touraine avait précisé⁽¹⁾ que 10 000 personnes se suicidaient chaque année en France. Selon les données épidémiologiques de l'Inserm, 2 948 personnes âgées de plus de 65 ans étaient décédées par suicide en 2009 en France ; le chiffre moyen annuel est d'environ 3 000.

Le taux de décès par suicide chez les plus de 85 ans est de 39,7 pour 100 000, ce qui est deux fois plus que pour les 25-44 ans. Il est confirmé que 70 % des personnes qui décèdent par suicide souffraient d'une dépression le plus souvent non diagnostiquée ou non traitée. **Les causes de la dépression des personnes âgées**

sont nombreuses. L'allongement de la durée de la vie s'accompagne souvent de souffrances physiques et psychologiques (deuils, dépendance, sentiment d'abandon, isolement, etc.), auxquelles s'ajoutent les sentiments d'inutilité et d'être une charge pour leurs proches et la société.

Néanmoins, la volonté de mettre fin à sa vie pour les personnes âgées n'est pas toujours signe de « maladie mentale » mais peut découler d'une décision assumée et lucide de mourir dans la dignité. ■

FRANÇOISE EIDEN

(1) 24 septembre 2014 : conférence de presse pour annoncer les grandes lignes du projet de loi Santé.

MIGRANTS DE CALAIS

Accès aux soins

Deux interventions⁽¹⁾ lors du forum « accès aux soins », organisé par la conférence de territoire de l'ARS qui s'est tenue à Boulogne-sur-Mer le 5 juin 2014, ont permis d'avoir une vue de la situation sanitaire des migrants nombreux à Calais et dans les environs : les structures sont saturées.

Parmi les migrants, très peu demandent l'asile ; la plupart souhaitent se rendre au Royaume-Uni. Il s'agit principalement d'hommes adultes âgés de 30 à 40 ans mais aussi de femmes et d'enfants (8 % de mineurs recensés au printemps 2014) arrivant du Proche et Moyen-Orient, et de la Corne de l'Afrique. Leur séjour dans le territoire va de quelques jours, souvent une à deux semaines, à quelques mois. Leur état de santé est assez dégradé, on observe quelques problèmes de santé mentale et des traumatismes, dus notamment à des chutes de camion. Les difficultés sont de plusieurs ordres : leur situation irrégulière entraîne la clandestinité ; la langue est une barrière même s'il y a quelques anglophones et une traduction possible à l'hôpital de Calais. « Médecins du Monde » se déplace, est présent à Dunkerque et à Norrent-Fontes (A26 près de Béthune), et oriente vers les PASS (permanence d'accès santé social).

La PASS du centre hospitalier de Calais accueille surtout des migrants, l'accès se fait sans rendez-vous. En 2013, 2 758 consultations sanitaires ont été pratiquées et 154 consultations « sociales ». L'écrasante majorité des demandes (2 193) étaient des demandes spontanées. Au-delà d'une présence supérieure à trois mois, les assistants sociaux proposent une ouverture de droits. Un interprète à plein-temps lui-même ex-



Une situation sanitaire très très précaire dans de telles conditions.

migrant est présent. Le financement des consultations est réalisé sur la base de la tarification à l'acte. Début 2014 on enregistrait une forte croissance des consultations (+ 66 % sur les trois premiers mois) consécutive à un afflux de migrants. La structure a atteint ses limites et n'ouvre que l'après-midi, faute de moyens mis en place. Il n'existe pas de PASS à Dunkerque : ce sont les urgences du centre hospitalier qui accueillent, l'interprétariat étant assuré par téléphone.

Parmi les pathologies dominantes : des affections respiratoires, dermatologiques, traumatiques et psychiatriques. Il faut également assurer un suivi des femmes enceintes, parfois une IVG. Les maladies chroniques (cardiaques, pulmonaires) nécessitent un suivi, souvent difficile, compliqué en plus par des problèmes d'identité. Enfin on sait peu de choses de la couverture vaccinale des patients. ■

G. BOUCHART

(1) Mme Isabelle Bruand, coordinatrice de Médecins du Monde, et Mme Dorothée Moulard, centre hospitalier de Calais.

LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Trois questions au sénateur
Dominique Watrin

La loi a été votée au Sénat le 19 mars 2015. Les sénatrices et sénateurs du groupe CRC ont exprimé « une abstention combative sur le projet de loi considérant son manque d'ambition et de moyens pour répondre aux défis du vieillissement ».

La loi a déjà été reportée cinq fois. Sera-t-elle effective au 1^{er} janvier 2016 comme l'assure François Hollande ?

Dominique Watrin : Le gouvernement est seul maître du calendrier. Après le vote au Sénat, le « va-et-vient » entre les deux assemblées, puis décrets d'application... Cela me semble difficile, mais cela dépend aussi de la volonté politique.

La loi manque d'ambition. L'abandon du volet EHPAD est scandaleux. Le financement ne répond pas aux nécessités d'un maintien à domicile correct. Que propose votre groupe ?

D. W. : Effectivement, la loi sera financée par la seule CASA (645 millions d'euros) alors que les associations chiffrent à 9 milliards le financement des besoins. Il n'est pas juste de faire financer la loi par les seuls retraités imposables. Pourquoi ne pas taxer

aussi les actionnaires ? C'était un de nos amendements, étant bien entendu que pour nous le financement de la perte d'autonomie doit se faire dans le cadre solidaire de la Sécurité sociale et des services publics. L'insuffisance des financements conduit à des « mesurées » dérisoires pour améliorer un peu l'APA ou l'aide au logement... et instaurer un droit au répit...

Quels autres amendements avez-vous déposés ?

D. W. : Trente amendements qui concernent notamment la fin de la barrière d'âge, la place des organisations syndicales dans les instances départementales. Le dossier de l'aide à domicile est crucial tant au niveau des personnes concernées qu'au niveau des personnels dont la situation est catastrophique, tant en ce qui concerne les salaires que les conditions de travail ou l'absence de qualification. Aussi demandons-nous un tarif unique national de référence de 22 euros de l'heure, des formations, la reconnaissance des qualifications et des possibilités de reconversion.

Face aux différences entre départements, l'État doit être garant de l'égalité. C'était aussi un de nos amendements. La faiblesse des dotations aux départements va porter un coup aux politiques de solidarité tandis que le secteur marchand va s'enrichir, notamment grâce à la promotion de la « silver économie ». ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MARYLÈNE CAHOUE

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS

- Élu en 2011
- PCF (Groupe CRC communiste, républicain et citoyen)
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Vice-président de la Délégation sénatoriale aux entreprises
- Membre du Conseil supérieur du travail social

TOUS RENTIERS-INVESTISSEURS !

La ruée vers « l'or gris »

Inciter les seniors à consommer davantage et à épargner autrement, tel était le credo du rapport Broussy (2012-2013) qui a été un des socles du projet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Anticipant la loi, le gouvernement a déjà pris des mesures visant à mobiliser l'argent des personnes âgées et leur patrimoine : la ruée vers « l'or gris », la « silver économie », est lancée.

Il s'agit, affirment banquiers et pouvoirs publics, d'anticiper la baisse programmée des pensions et celle des prestations sociales en s'appuyant sur le marché énorme que représentent les 17 millions de seniors, qui doivent troquer leur statut de « rentiers-retraités » assistés contre celui de « rentiers-investisseurs » comme le préconisait le rapport Broussy.

« La solidarité nationale ne peut pas tout » prévient la secrétaire d'État aux Personnes âgées, donnant un coup d'arrêt définitif au volet concernant les EHPAD, dont le reste à charge est inaccessible pour de nombreuses personnes.

Dès 2013 le gouvernement a amorcé la filière de la silver économie en abondant, par une dotation de 42 millions d'euros, un fonds d'investissement géré par la Caisse des Dépôts : il s'agit de financer le lancement d'entreprises commercialisant, pour les personnes âgées, des produits leur permettant d'assurer un maintien à domicile

convenable, une meilleure santé, une vie agréable, de fluidifier (*sic*) leur épargne, de mobiliser leur patrimoine et, à terme, prophétise le texte de loi, de structurer une industrie du vieillissement à vocation mondiale.

Pour financer ce marché, le gouvernement propose plusieurs mesures : « le viager intermédié » piloté par la Caisse des Dépôts, *via* Certivia, un fonds qui achète les biens et verse un bouquet et une rente aux retraités-vendeurs. On trouve dans ce fonds des banques et des assureurs dont la MAIF.

De même pour les contrats-dépendance⁽¹⁾ privés, le gouvernement « envisage d'encourager les plus protecteurs ». Xavier Bertrand et Michèle Delaunay, anciens ministres, s'accordent pour vanter les mérites des produits d'assurance dépendance y compris pour les « plus démunis » qui pourraient être « favorisés fiscalement ». Dans le champ de la protection sociale, le fossé continue de s'élargir entre actifs et retraités, dont l'âge est désormais une marque de discrimination ; la solidarité fondement de notre protection sociale se lézarde ; le vieillissement devient une affaire personnelle, familiale quand c'est possible...

Ainsi, lorsque la loi sur l'adaptation au vieillissement entrera en vigueur, seuls seront mobilisés les 645 millions de la contribution



Notre argent les intéresse !

solidarité autonomie, la CASA, acquittés par les seuls retraités imposables... Loin, très loin des besoins estimés à plusieurs milliards... ■

ANNIE EVENO

(1) Contrats à fonds perdus qui « permettent de se prémunir contre une éventuelle perte d'autonomie ». De l'avis des spécialistes de l'assurance (voir l'analyse du magazine *Capital* du 15/11/2013), ils présentent peu d'intérêt pour le souscripteur et contiennent en général de nombreuses clauses restrictives voire « piègeuses ».

LA POSTE VIENT EN AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

François le facteur⁽¹⁾ devient homme à tout faire

La transformation des métiers de La Poste, débutée en 2014, se poursuit avec la loi Macron. L'État, actionnaire majoritaire, confirme un revirement au sein du service public postal.

La mission fondamentale du facteur, distribuer le courrier, sera noyée dans de multiples tâches, au prétexte de la baisse de l'activité courrier. Les facteurs n'ont pas le sentiment d'une baisse de la charge de travail liée au courrier.

La loi Macron prévoit que les postiers puissent faire passer le permis de conduire à la place des inspecteurs, collecter les papiers à recycler, assurer le relevé des compteurs électriques... **le postier est censé devenir un acteur social**, notamment en direction des personnes âgées. Comme si l'activité du courrier n'engendrait pas naturellement du lien social extrêmement important notamment dans les espaces ruraux et auprès des personnes isolées.

Dorénavant, pour faire le lien avec les personnes âgées, le facteur sera un « ambassadeur multi-services ». Des expérimentations se développent un peu partout en France. Ainsi, depuis plusieurs mois, Cohesio, un service de « visites de prévention réalisées par le facteur au domicile de personnes vulnérables », est mis en place.



Chaque visite du facteur est rémunérée par la mairie ou la collectivité et rapporte en moyenne 5 euros à l'employeur, La Poste. Selon *Les Échos*, l'Agence postale va proposer une assurance dépendance : on demandera ainsi au facteur de rendre visite aux assurés, après une hospitalisation ou en cas d'immobilisation.

Un rapport déposé le 20 janvier 2015 explique que « 1 200 bureaux auraient le potentiel d'être transformés en bureaux de postes maisons de services publics partagés » ; évidemment sans effectif supplémentaire, bien au contraire. Depuis dix ans, La Poste a perdu 90 000 emplois, au prix de restructurations permanentes, conduisant des dizaines d'agents au suicide. ■

MARYLÈNE CAHOQUET

(1) *François le facteur*, le héros d'un court-métrage de Jacques Tati, *L'école des facteurs* (1947, 13 minutes), devient en 1949 le personnage principal de *Jour de fête*, chef-d'œuvre du même réalisateur : à voir ou à revoir sur arte-tv.com

7 MARS, 17 MARS, D'UNE MANIFESTATION À L'AUTRE

Même combat

Premier réseau en France d'aide et de services à domicile, l'UNA⁽¹⁾ fédère 960 structures issues du monde associatif ou de l'économie sociale ; elles emploient 230 000 salariés qui s'occupent de 1 700 000 personnes âgées ou dépendantes. Le 7 mars elle avait appelé ses adhérents et ses salariés à descendre dans la rue dans toute la France.



© Fotolia.fr / auremar

Aide à la personne : pour un financement solidaire à la hauteur des besoins.

Les salariés du secteur de l'aide à domicile sont majoritairement des femmes, ce qui éclaire à la fois sur la conception du travail féminin qui prévaut encore dans notre société et sur la vision de l'aide à domicile. Le 7 mars, elles étaient par exemple plus d'une centaine à manifester à Besançon à l'appel de l'UNA. Elles voulaient alerter les pouvoirs publics et la population sur les risques qui pèsent sur les structures d'aide à domicile. La déléguée régionale de l'UNA Franche-Comté s'est longuement expliquée devant la presse : « *les financements de l'aide à domicile sont divers ; ils sont tous menacés ; l'APA par exemple est délivrée par les conseils généraux avec des fonds de l'État. Depuis quelques années les fonds diminuent alors que le nombre de personnes âgées dépendantes augmente* ». Elle a aussi insisté sur le désengagement des caisses de retraite qui ont réorienté leur action vers la prévention des risques de dépendance et consacrent maintenant moins d'argent aux personnes âgées dépendantes ; « *l'action préventive c'est bien mais pas au détriment du curatif!* ».

Beaucoup de personnes devant faire appel à de l'aide à domicile n'en ont plus les moyens ; même si elles

bénéficient d'une aide, elles ne peuvent assumer le coût de ce qui reste à leur charge. L'incidence sur l'économie des associations est très forte : « *on estime déjà à 3 % le nombre d'emplois perdus depuis quelques années* ».

Les salariés du secteur sont précarisés alors qu'il leur faudrait « *des salaires décents et donc supérieurs à ceux de la convention collective* ». L'UNA manifeste pour « *que les allocations soient à la hauteur des besoins des personnes âgées et permettent un bon fonctionnement des structures* ». Et sa déléguée régionale d'ajouter que son association revendiquait aussi l'universalité des allocations et l'égalité de traitement pour les personnes âgées dépendantes. Et donc : « *les conseils généraux ne doivent plus fixer eux-mêmes le montant de l'APA* ».

Les manifestantes bisontines avaient donc toute leur place le 17 mars dans la manifestation intersyndicale des retraitées... Elles ne sont pas venues ; ce n'est que partie remise. ■ **JEAN-PIERRE BILLOT**

(1) Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (www.una.fr)

RÉACTIONS LOCALES

Des retraités syndiqués et mutualistes

La section académique des retraités de Montpellier avait organisé, comme elle le fait régulièrement, une réunion dans l'Hérault à Carnon. Les retraités du SNES-FSU sont aussi des mutualistes : ils ont réagi sur le projet que la MGEN, leur mutuelle, entend faire entériner lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril ; ils sont en particulier très dubitatifs sur la modulation des tarifs, mesure qui concerne particulièrement les retraités. Ils ont voté une adresse à la MGEN qu'ils ont demandée à tous les syndiqués retraités de l'Hérault de reprendre et d'envoyer à qui de droit.

« *Les retraités du SNES-FSU de l'Hérault réunis en assemblée, le 2 avril 2015 apprennent que la MGEN*

s'apprête à mettre en place de nouvelles offres qui vont bouleverser le sens profond de ce qu'ils pensent être l'action mutualiste.

À aucun moment, la revue Valeurs Mutualistes n'a informé les adhérents des changements envisagés alors qu'il s'agit de changements fondamentaux : remise en cause du principe de la solidarité inter-générationnelle, atteinte au principe de solidarité. Ils estiment que ces questions demandent une implication importante des adhérents.

Ils se prononcent pour que la MGEN sursoie à cette décision et organise un débat et une consultation. » ■

J.-Y. BARBIER

RESPONSABLE ACADÉMIQUE DES RETRAITÉS

POUR SON ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Agir collectivement

Au début du mois de mars, le SNES-FSU comptait 7 241 syndiqués retraités à jour de leur cotisation soit près de 300 adhérents de moins que lors de l'exercice 2013/2014 à la même date ; une situation alarmante. Avec 7 304 cotisants à la fin mars, le retard reste sensiblement le même.

Vous recevez L'US Retraités et vous n'êtes peut-être pas encore à jour de votre cotisation : ne prenez pas le risque de vous priver du plaisir de continuer à nous lire ; changez de catégorie : devenez rapidement « des syndiqués à jour ». Vous le recevez car vous êtes un adhérent fidèle mais vous connaissez des amis, d'anciens collègues susceptibles de se syndiquer à nouveau ou même de se syndiquer pour la première fois au SNES-FSU. Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces : nous vous proposons un petit argumentaire pour vous conforter dans votre démarche et vous permettre d'emporter la conviction de ceux qui ne nous ont pas encore rejoints.

- Comment parler de syndicalisme quand le métier n'est plus, quand le retraité a vidé les lieux du travail ? La langue française suggère l'imperméabilité des mondes. L'heure de la retraite a sonné : dans notre langue la connotation du mot est négative. Prendre sa retraite c'est se retirer, battre en retraite ! Le terme espagnol c'est « jubilation » : adoptons-le ; il est plus proche de nos aspirations.
- Les retraités ne sont pas retirés du jeu social : dès mars 1981, 100 000 retraités battent le pavé parisien pour leurs droits et pour la retraite à 60 ans.
- Les retraités ne sont pas sans voix ; ils revendiquent le

droit à la parole en particulier dans et avec leur syndicat.

- Constitutifs de la force syndicale, ils sont porteurs de droits mais aussi d'un savoir et d'un savoir-faire militant.
- La convergence entre actifs salariés et retraités est indispensable pour faire front commun contre l'austérité et éviter le piège de la guerre des générations.
- Le retraité n'est pas « un coût », un boulet à traîner, mais un acteur qui participe à la dynamique de la vie sociale.

Oui les militants retraités sont prêts à défendre leurs droits pour eux et les futurs retraités, et à se battre contre le report de l'âge de la retraite, la baisse des pensions, le scandale de la décote qui vise notamment les pensions féminines, contre le gel des pensions et le gel des salaires qui a un effet mécanique négatif sur la pension de départ, et contre tout ce qui se trame au nom de l'austérité. Oui, il y a un enjeu intergénérationnel central : la place, le sens de la retraite dans une société où la durée de vie et la population des retraités augmentent. Se battre pour que la retraite donne la possibilité de jouir du temps : un temps où on peut « s'activer » pour soi ou pour autrui, un temps propice à l'épanouissement de chacun dans ses relations avec le monde et les autres. Voilà le combat à mener ensemble. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**



26 mars 2015 : AG des délégués académiques.

DES MILLIERS DE RETRAITÉS PRIVÉS DE PENSION DANS LE NORD

Forte mobilisation locale

La presse régionale et nationale y fait écho : des milliers de personnes ne touchent pas leur pension dans le Nord-Pas-de-Calais. Les victimes relèvent du régime général. Elles dépendent de la CARSAT⁽¹⁾ Nord-Picardie.

Le 30 septembre 2014, avec ses partenaires, la SFR-FSU Nord-Pas-de-Calais avait présenté aux préfets des départements concernés les revendications des retraités et son soutien aux privés de pension par solidarité avec les victimes. Mais c'était aussi un soutien pour nos collègues polypensionnés confrontés à la difficulté de faire valoir leurs droits dans les CARSAT. C'est en plus un engagement d'avenir : le nombre de polypensionnés est appelé à croître pour le second degré.

La situation dramatique de ces retraités temporairement « sans pension » est liée à la politique d'austérité. La loi sur la sécurité sociale, votée en novembre, prévoit 900 postes en moins dans les CARSAT, la logique managériale qui y règne s'accompagne de la suppression de deux tiers des points de rencontre pour

les usagers... d'où l'accumulation des dossiers et des retards ! Dans le cadre de l'intersyndicale des retraités, le SNES, comme sa fédération la FSU, a participé au rassemblement des 10 et 26 mars et à celui du 1^{er} avril : 500 présents devant la CARSAT, à Villeneuve-d'Ascq. Les exigences sont claires : paiement immédiat des pensions et embauche immédiate de 100 personnes. Le 1^{er} avril, dans les rassemblements intersyndicaux des retraités du Pas-de-Calais, comme dans la manifestation de Lille, les CARSAT ont été en bonne place dans les revendications unitaires des retraités. Et pour cause : l'engagement de la ministre Marisol Touraine d'une solution pour la fin mars 2015 n'a pas été tenu. ■ **JEAN-FRANÇOIS LAROSIÈRE**

(1) CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

➤ **JE COMMÉMORE, TU COMMÉMORES...
NOUS COMMÉMORONS TOUS**

Entre histoire et mémoire : les commémorations

« *Commémorer, c'est parler la langue des anonymes* », nous a dit le président de la République, le 7 novembre 2014 en ouverture des commémorations de la Première Guerre mondiale.

À côté du « roman national » qui se constitue ainsi, chaque groupe veut aussi avoir sa commémoration ; en réaction, des voix s'élèvent contre la « commémorationnisme » qui leur semble être un nouveau mal du siècle.

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Annie Eveno, Michèle Olivain, Jean-Paul Beauquier, Jean-Pierre Billot, Georges Bouchard, Daniel Rallet



➤ **UNE MÉMOIRE COLLECTIVE SÉLÈ**

L'étonnant goût

Commémorer c'est se souvenir de quelque chose.
Commémorer peut devenir un devoir de mémoire.

La commémoration évoque le plus souvent un souvenir commun, renvoie au collectif ; mais commémorer n'est pas exactement célébrer, on l'a vu par exemple en 2011 avec la polémique autour du cinquantième anniversaire de Louis-Ferdinand Céline. Une sélection s'opère, surtout pour les commémorations d'État. Partant de là, il s'agit d'écrire ou de consolider un roman national si possible rassembleur autour d'événements et de figures-modèles qui reflètent des préoccupations conjoncturelles. Ainsi, les massacres des 7 et 9 janvier dernier ont provoqué la proposition d'une journée mémorielle de la laïcité le 9 décembre en référence à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Les grandes commémorations nationales furent d'abord festives par tradition. Ainsi du 14 juillet institué « Fête nationale » en 1880 pour commémorer la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, journée de liesse patriotique



Oradour-sur-Glane : lieu de mémoire et lieu d'histoire.

CTIVE français pour la commémoration

l'un ou d'un fait, à titre privé ou public et à des échelles territoriales variables. mémoire.

consensuelle célébrant le premier anniversaire de la prise de la Bastille, événement pourtant marqué par des violences traduisant des divisions. La commémoration de la Première Guerre mondiale appartient désormais au registre du devoir de mémoire. Pour ne pas oublier. Mais est-ce le choix de la Guerre ou celui de la Paix qui est mis en avant ?

Le devoir de mémoire souvent sombre et tragique tend à rétablir l'équilibre des émotions : Raffe du Vel, d'Hiv, longtemps occultée par la lecture gaullienne puis mitterrandienne de l'événement, traite et esclavage reconnus comme crime contre l'Humanité en 2001, etc. Tout choix d'événements ou d'individus est marqué politiquement voire idéologiquement ; l'absence est tout aussi évocatrice : le refus systématique du souvenir de Robespierre par les élus parisiens est symptomatique, de même que la discrétion qui entoure la répression violente de la manifestation pacifiste au métro Charonne le 8 février 1962. L'appétence des autorités et des élus pour les commémorations s'amplifie au point qu'on pourrait évoquer une pathologie : la « commémorationnisme ». À chaque année sa

commémoration d'écrivains, d'hommes illustres, de bataille... S'ajoutent à cela les dimensions économiques : le tourisme mémoriel se porte bien, c'est un nouveau gisement d'emplois.

Des sites et un ouvrage de 324 pages édité en 2014 répertorient les commémorations officielles et les célébrations. En 2015, tel un inventaire à la Prévert, la mort de Louis XIV, la bataille de Waterloo, la naissance de Roland Barthes, la mort de Proudhon, l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc, etc., alimenteront gazettes, écrans et colloques en plus du 8 mai ou du 11 novembre. À ces occasions, des oubliés sortent de l'ombre comme les combattants des deux guerres mondiales originaires d'Afrique ou les républicains espagnols entrés les premiers pour libérer Paris en août 1944. Mais ces « redécouvertes » servent rarement l'Histoire car l'instrumentalisation est trop forte. Comme l'écrit l'historien Dominique Borne « *la construction de la mémoire, comme l'édifice commémoratif, ne doit pas se confondre avec l'Histoire que la recherche construit patiemment, et qui n'est pas du même ordre de vérité* ». ■

LES JOURNÉES COMMÉMORATIVES SE MULTIPLIENT

Entretien avec Gérard Noiriel

Le rôle des enseignants n'est pas de juger mais d'expliquer le passé. Sinon on devient auxiliaire de la mémoire d'État⁽¹⁾.

Commémorer, c'est agir pour la mémoire et l'histoire ?

Il faut distinguer mémoire et histoire. L'histoire doit permettre de comprendre le passé alors que la mémoire porte un jugement de valeur : « sauver de l'oubli » en est un. Mais l'histoire ne peut pas progresser sans liens avec la mémoire, et réciproquement : la ligne de partage est souvent floue. Certains collègues pratiquent une forme d'histoire mémorielle en faisant des bilans sur le communisme, la colonisation, par exemple dans une démarche non scientifique et ce pour alimenter des thèses politiques.

Commémorer, c'est lutter contre l'oubli...

L'historien avec d'autres professionnels doit étudier le rôle de la mémoire dans la société et en faire l'analyse critique. Le plus surprenant, c'est la capacité de nos sociétés à l'oubli. Le devoir de mémoire est de fait un formidable travail de construction de l'oubli. Toute société mobilise la mémoire à des fins partisans, et ce d'autant plus qu'on développe des

logiques d'identité nationale. Par le biais de la mémoire, on fait retour à une forme de chauvinisme.

La commémoration forge une identité nationale ?

À partir du moment où vous raisonnez en termes d'identité, forcément vous êtes obligé d'intégrer la mémoire. Lorsque Jules Michelet définit l'Histoire comme un personnage, il ne s'intéresse pas à la diversité des êtres humains réels, ouvrant

ainsi la voie au nationalisme. L'histoire de France a été enseignée comme le roman national visant à construire un consensus républicain autour d'une mémoire. La démarche historique est d'expliquer la façon dont la France s'est fabriquée en stimulant l'esprit critique à partir de connaissances issues de la démarche scientifique.

Les commémorations ont évolué, se sont diversifiées...

Au départ, elles étaient orchestrées par le pouvoir politique, ciblées sur la nation républicaine ce qui est un problème puisque la démocratisation de la société française a donné lieu à des formes beaucoup plus plurielles de mémoire. Ainsi, beaucoup travaillent sur l'immigration. Et c'est positif.

Mais si aux débuts de la III^e République, le choix des commémorations relevait des politiques, la logique aujourd'hui vise à choisir des événements considérés comme médiatiquement porteurs. Le mémoriel prend aussi plus de place au détriment du social. Déclin des luttes ouvrières, démobilité, crise du monde ouvrier..., tout cela fait que beaucoup se replient aujourd'hui sur l'identitaire et le mémoriel. C'est regrettable.

Il y a même des lois mémorielles

La question des lois mémorielles est politique. On ne doit pas utiliser les historiens comme caution : ainsi, doit-on parler de génocide arménien ? En tant qu'historien, je n'ai rien à répondre. Je peux essayer de démêler ces questions et étudier le concept de génoc

GÉRARD NOIRIEL

Historien, pionnier de l'histoire de l'immigration, directeur de l'EHESS⁽¹⁾, il conduit des recherches sur la socio-histoire de l'État-nation et de l'immigration. Il travaille également sur les rapports entre sciences sociales et pratiques culturelles, à partir de l'exemple du spectacle vivant.

(1) École des hautes études en sciences sociales

L'horreur de la guerre, la joie de la libération sur la fresque de Jeff Aérosol au mémorial de Caen (2014).



© Yves Montiel

© Wikipedia / Benoit Caen

cide... Après c'est aux citoyens de prendre parti. Attention aux dérives comme la compétition à laquelle on a assisté entre « intellectuels » qui disaient : « *la pire horreur de l'Histoire, c'est la Shoah* » ou « *non, c'est l'esclavage* », etc. C'est désastreux du point de vue historique et sur le plan mémoriel.

Après les attentats de janvier, une commémoration de la laïcité est prévue en décembre.

Est-ce une réponse ?

Commémorer la laïcité, c'est l'aveu d'impuissance des politiques qui reconnaissent ne pouvoir agir que sur et par le passé. Je ne vois pas l'utilité d'une journée comme celle-là. En même temps... la commémoration de l'esclavage par exemple, a eu un effet positif.

Autour de cette journée il pourrait y avoir de véritables débats pour exposer sérieusement les autres conceptions de la laïcité, en sortant de la logique d'universalisme chère à la France, porteuse aussi de préjugés ou de chauvinisme.

En tout cas, ce ne peut être une apologie qui stigmatise ceux qui ne partagent pas cette vision-là. Il faut développer une conception progressiste de la laïcité qui part de ce que sont les gens pour les amener à une démarche d'émancipation en leur donnant les moyens de le faire. ■



© Free_On_Line

Mémorial du Cap 110 en Martinique : abolition de l'esclavage.

(1) G. Noiriel est l'un des fondateurs du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH) créé pour protester contre la loi qui voulait obliger les enseignants à présenter les aspects positifs de la colonisation : loi de février 2005 dont les alinéas contestés ont été abrogés en janvier 2006.

Il a démissionné en mai 2007 avec sept autres chercheurs de la direction de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration pour protester contre la création par Sarkozy d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale.

HISTOIRE OUBLIÉE DU PREMIER ARTISTE NOIR DE LA SCÈNE FRANÇAISE

Chocolat, clown nègre

L'histoire de l'immigration est un bon exemple de ce qui a été refoulé dans la mémoire et dans l'histoire. Gérard Noiriel nous parle du livre qu'il a consacré à cet artiste de la « Belle époque ».

Le clown Chocolat⁽¹⁾ m'a permis de conjuguer mon engagement d'historien et une démarche d'éducation populaire. Je faisais beaucoup de conférences sur l'immigration : toujours le même public de gens convaincus d'avance. Les autres étaient absents. Comment sensibiliser les jeunes aux questions de la discrimination ? J'ai constaté que de transformer des recherches historiques en spectacles, ce n'était pas forcément trahir sa déontologie. Chocolat, c'est l'histoire d'un esclave qui, par hasard, devient artiste connu avant la guerre de 14. On se moque de lui, il résiste, devient une vedette puis est rejeté. Chocolat n'était ni tirailleur sénégalais ni poilu. On l'a oublié. Dans notre his-

toire nationale, il est « chocolat ». Mais il n'est pas le seul. Mais ça bouge : un film réalisé par Roschdy Zem est en cours de tournage avec Omar Sy dans le rôle de Chocolat ; sortie prévue en février 2016. La mairie de Paris prévoit une exposition et une plaque commémorative. Un concours à l'image du concours de la Résistance est lancé. ■

(1) *Chocolat clown nègre*, G. Noiriel, Bayard Éditions, Paris, 2012.



© DR

ENTRE PATRIOTISME ET ENJEUX POLITIENS

Du bon usage des commémorations

René Char écrit dans *Les feuillets d'Hypnos*⁽¹⁾ : « L'action qui a un sens pour les vivants n'a de valeur que pour les morts, d'achèvement que dans les consciences qui en héritent et la questionnent ».

Les organisateurs de commémorations officielles ont-ils à l'esprit cette pensée du Capitaine Alexandre⁽¹⁾ lorsqu'ils chargent un « communicant » de préparer ce qui devient une cérémonie ? Elle met en évidence tout ce qu'un événement, une action ont à la fois de contingent, de relatif et de récupérable.

Les anciens combattants obtinrent que le 11 novembre fût fête nationale (loi du 24 octobre 1922) et le massacre inouï fit naître l'expression « *plus jamais ça, plus jamais de guerre* » qu'on vit sur des monuments aux morts. **Le 11 novembre devint aussi le marqueur patriotique**, intégré dans la conscience collective des Français, choisi en 1940 par lycéens et étudiants à Paris afin de marquer l'hostilité à l'occupant. Le 28 février 2012, le Parlement fait du 11 novembre une journée d'hommage à tous les Morts pour la France. Qu'eût chanté Brassens, à l'occasion de cette journée particulière ?

Le 20 mars 1953, **la commémoration de la capitulation allemande est promue jour férié**, supprimée par décret (11/04/59), en gardant la dimension mémorielle, et finalement rétablie exceptionnellement par un autre décret (1/04/65), pour célébrer le 20^e anniversaire de la Victoire de 1945. Pour De Gaulle la cérémonie principale, ce jour-là, est au Mont Valérien avec les Compagnons de la Libération.

Valéry Giscard d'Estaing supprime la commémoration du 8 mai en 1975 sous couvert d'entente avec l'Allemagne dans la communauté européenne. À la demande de François Mitterrand, **commémoration et jour férié sont rétablis** (loi du 2 octobre 1981).

En 2014, le même V.G.E. invité sur Europe 1 déclare : « *le 8 mai n'est pas simplement une journée fériée, c'est aussi une journée chômée, où la France ne travaille pas, où la France, qui n'a pas de croissance, va se reposer trois jours* ». On ne sait si l'ancien Président remâche la remise en cause de sa décision liquidatrice de 1975, développe son discours libéral ou prétend peser dans le débat politique : un exemple du « bon usage » des commémorations ! ■

(1) René Char (1907-1988) sous le nom de Capitaine Alexandre a participé les armes à la main à la Résistance ; ses notes de maquis sont publiées en 1946 sous le titre de *Feuillets d'Hypnose* et reprises ensuite dans *Fureur et mystère*, recueil paru en 1949. Pour mieux connaître René Char : *Œuvres complètes*, « bibliothèques de la Pléiade », Paris, Gallimard, 1995 ou *Dans l'atelier du poète*, choix de poèmes établi par Marie-Claude Char, Paris, Gallimard, 1996.



Annulée en 1975 puis rétablie en 1981.

L'HISTOIRE ET LE FOLKLORE

Une initiative dérisoire

Le 7 mars 1815 Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, traversa une partie de l'Isère.

La Mure, deux cents ans plus tard : un « sosie officiel », 250 grognards en uniforme, des lanciers polonais à cheval, des marcheurs, des enfants des écoles et la population matheysine⁽¹⁾ en habits d'époque sont invités à marquer l'événement. À Laffrey, les royalistes attendent de pied ferme l'Empereur pour la reconstitution de la fameuse rencontre, Vizille accueille le cortège au son du canon avant que la troupe ne donne rendez-vous aux Grenoblois... à l'anneau de vitesse destiné aux patineurs ! Reconstitution effectuée avec la collaboration du très dévot « Souvenir napoléonien ». Comble de la provocation : une conférence sur l'œuvre de paix de Napoléon I^{er}. Dans un communiqué, le Comité de l'Isère du Mouvement de la Paix a condamné avec vigueur cette initiative : « *Il convient, pour*

les oublieux, de rappeler le bilan des plus désastreux de l'entreprise napoléonienne : autour de 4 millions de morts dont plus d'un million de civils, dans tous les pays d'Europe, du Portugal à Moscou, conséquence de batailles incessantes d'une brutalité sans cesse croissante. Nous comprendrions que des historiens sérieux se saisissent de l'occasion pour tirer le vrai bilan du règne de Napoléon ».

Les héros de la paix ne manquent pas en Isère, à commencer par le député pacifiste Jean-Pierre Raffin-Dugens qui s'opposa avant et après 1914 à la course à la guerre. ■

(1) Région au sud de Grenoble qui a pour centre la ville de La Mure.

LES MÉMOIRES FAMILIALES EN ÉVEIL

Tourisme et transmission

Pour le centenaire de la guerre de 14-18, un nouvel élan a été donné à la recherche de documents grâce à *la Grande Collecte* ; les familles reconstruisent leur histoire et visitent les lieux emblématiques des deux guerres mondiales.

Dès 1917, Michelin édite un premier guide illustré des champs de bataille de la Marne⁽¹⁾. *Le Guide du routard* a sorti un guide sur le débarquement en Normandie et un autre sur la Picardie 14-18⁽²⁾.

Après 1918, les premiers visiteurs sont les familles à la recherche d'une tombe et des touristes se rendant sur les champs de bataille. Aujourd'hui, le « tourisme mémoriel » a officiellement une vocation pédagogique et culturelle pour la transmission entre générations. C'est aussi un atout touristique pour certaines régions (le Nord, l'Est, la Normandie...) qui développent une approche marchande. Six millions de visiteurs dont la moitié d'étrangers se rendent chaque année sur les lieux de mémoire, générant plus de 45 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, les mémoires familiales sont sollicitées : la Mission du Centenaire, la BNF⁽³⁾, les Archives de France ont organisé une « grande collecte »⁽⁴⁾ de documents familiaux pour les numériser. De nombreux retraités effectuent des recherches pour retrouver la trace d'un grand-père tombé au combat et reconstruire son histoire. Le site officiel « Mémoire des hommes » met en ligne de nombreux documents militaires, des sites d'associations proposent leurs ser-



vices. Comme si on ne pouvait réellement s'approprier l'Histoire qu'à travers sa propre histoire. ■

(1) La collection historique des guides Michelin existe seulement en version numérique.

(2) *Le Guide du routard : Picardie 14-18, centenaire d'un conflit mondial*

(3) La Bibliothèque Nationale de France

(4) Appel « Vos archives sont une part de l'histoire de France »

POUR NE PAS CONCLURE

La journée de la laïcité

Se souvenir, rappeler l'héritage qui nous constitue comme personne, comme citoyen fait partie de la transmission nécessaire pour fonder les positions de chacun : en 2015, une nouvelle journée commémorative...

Le 9 décembre, anniversaire de la promulgation de la loi de 1905, sera célébrée dans toutes les écoles de la nation la journée de la laïcité. Elle devient symbole du « vivre ensemble » et coiffe la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité ». Mais une célébration peut-elle suffire à faire oublier combien dans la réalité il y a d'entorses aux principes ? Instituer un rappel formel de la laïcité un jour dans l'année risque d'être contre-productif car imposé, alors que le concept même de laïcité doit être vivant, sous-tendre toute réflexion autour des programmes, de la pédagogie, de l'organisation de la vie scolaire, de la transmission de l'information. Ajouter une journée officielle à celles qui



existent déjà, n'est-ce pas une façon de prétendre agir, de dédouaner ainsi la société de ses responsabilités : lois insuffisantes ou insuffisamment respectées, pratiques discriminatoires, droits économiques bafoués... ? N'est-ce pas aussi rendre l'école responsable des dérives des individus qu'elle n'aurait pas assez « éduqués » ?

Il ne s'agit pas de se débarrasser d'un problème en le confinant à une journée de célébration plus ou moins visible mais de le traiter au quotidien et en profondeur ; c'est alors un coup de projecteur qui aura un sens... ■

La laïcité, c'est tous les jours...

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

« Loi Macron, un coup de jeune pour notre société »

Faire jeune en vendant de vieilles recettes, c'est l'objectif de la campagne que le service d'information du gouvernement vient de lancer sur les réseaux sociaux. « *La star Macron brille au firmament des patrons* »⁽¹⁾ ; les patrons saluent son attitude *business friendly*. « *Mais ce qu'il y a de plus intéressant dans sa loi, c'est ce sur quoi il ne met pas la lumière* », confie un ministre.

On t'a reconnu, Bolkestein !

« *La loi Macron⁽²⁾ contient de nombreuses zones d'ombre, au point qu'une mesure est passée inaperçue. Le gouvernement de Manuel Valls, soucieux de ne pas indisposer sa gauche, a été d'une grande discrétion sur l'article 57 du projet de loi pour la croissance et l'activité, pourtant lourd d'enjeux. Son adoption habilite le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures pour transposer la directive européenne de 2014 sur l'attribution des contrats de concessions, un texte qui a suscité quelques remous en 2012 et 2013 lors de son examen au Parlement européen. (...)*

En quelques lignes, celui-ci exclut le débat démocratique autour de cette réforme de la commande publique, et les nouvelles règles permettront aux États membres de l'Union européenne d'ouvrir à la concurrence de nombreux services publics, en particulier des services de santé et de sécurité sociale obligatoire. Pour la première fois, la directive introduit la notion de "concession de services" et en retient une définition très large, qui ne tient pas compte du caractère "public" de la fourniture des services ou des travaux. (...)

Le contenu de la directive "concessions" rappelle la proposition de libéralisation des services présentée en 2004 par le très libéral Frits Bolkestein (...) Le texte soumettait les services de santé et de sécurité sociale aux règles de la concurrence, avant qu'il ne soit par la suite modifié pour les exclure. La Commission est revenue à la charge en 2007, en obtenant l'adoption d'un règlement révisant le système de classification applicable aux marchés publics. Celui-ci accueille désormais les régimes obligatoires de la sécurité sociale, les services sociaux et de santé.

Révéler cet aspect du projet de loi Macron jette un éclairage nouveau sur certains aspects de la future loi sur la santé de la ministre de la Santé, Marisol Touraine. »

Politis 5 au 11 février 2015

Les dessous de la loi Macron

« *Dans l'amoncellement ultralibéral des dispositions de la loi Macron, les articles concernant le travail du dimanche constituent évidemment un marqueur permettant d'éclairer le sens général du texte. Le reste est de la même eau, pas très propre. Il en est ainsi des dispositions concernant les possibilités d'engager une nouvelle étape de privatisation des participations publiques dans certaines entreprises, dans des aéroports régionaux, des sociétés stratégiques de l'armement. (...)*

Mais pourquoi une telle fébrilité des équipes de l'Élysée et de Matignon ? On mesure mal en France les effets de l'énorme accumulation de capitaux sur les marchés financiers en quête de la rentabilité la plus élevée. Dans une période où la croissance de

l'économie est étouffée comme c'est le cas actuellement, particulièrement en Europe, la concurrence, la lutte entre capitaux des différents secteurs, des différents pays, afin de décrocher la timbale de la rentabilité est acharnée. Elle est d'autant plus violente qu'il y a beaucoup de capitaux et, relativement, moins de plus-values à se partager. »

Pierre Evorra

L'Humanité 11 février 2015

Le grand gagnant c'est le MEDEF

« *Alors que le travail du dimanche et les autocars monopolisent le débat public, le ministre de l'Économie a réussi à faire passer des dispositions qui mettent à mal la vieille doxa socialiste. En tout premier lieu sur l'épargne salariale. La loi permet un régime simplifié, notamment pour les PME, et plus attractif fiscalement. Pour les entreprises, cela donne la liberté de verser des rémunérations non chargées. (...)*

Autre élément de la loi qui n'a pas fait débat, mais qui représente une petite révolution pour les entreprises, ce sont les procédures de licenciement collectif : la possibilité de choisir les critères de reclassement, ou de restreindre le périmètre de la procédure au seul établissement sans devoir l'étendre à l'ensemble de l'entreprise. »

Challenge 5 février 2015

Déficit : débat à Bruxelles sur l'effort à exiger de Paris

« *Le débat monte à Bruxelles, à quelques jours de la publication de l'avis définitif de la Commission sur la trajectoire budgétaire française. (...)*

La Commission étudie donc désormais sérieusement l'option d'un délai de trois ans, pour laisser le temps à la France de revenir à 3 % sans casser sa faible croissance. (...)

Le gouvernement français a prouvé sa volonté réformatrice, au point d'utiliser l'arme ultime du 49-3 pour faire passer la loi Macron en première lecture au Parlement. Il est déterminé à poursuivre les réformes, "avec tous les moyens que donne la Constitution", a insisté le Premier ministre, Manuel Valls, le 19 février, à l'Assemblée nationale. Encore un message à l'attention de Bruxelles, pour qui la loi Macron "va dans le bon sens" mais n'est pas suffisante. Prochaine étape, le projet de loi sur la modernisation du dialogue social. »

Le Monde 26 février 2015

(1) Titre le magazine Challenges du 5 février 2015.

(2) La loi Macron adoptée sans vote, à coup de 49-3, comporte un volet social régressif et augure mal de la poursuite du dialogue social.

À MONTPELLIER : DE RIBERA À GIORDANO

L'Âge d'Or de la Peinture à Naples

Le musée Fabre met en lumière un foyer artistique européen majeur au XVII^e siècle : Naples.

Cette cité méridionale, placée sous gouvernement espagnol, est alors la ville la plus peuplée d'Europe après Paris. Elle n'est pas épargnée par des catastrophes et des bouleversements : l'éruption du Vésuve en 1631, la révolte de Masaniello en 1647 et la peste de 1656. Mais elle connaît une brillante vie intellectuelle et artistique. Un important mécénat, dominé par les vicerois, l'aristocratie et le clergé, commande de nombreuses créations dans tous les domaines artistiques. Les nouvelles exigences de la Contre-Réforme en matière de culte et d'iconographie donnent une impulsion nouvelle aux réalisations religieuses, et les sujets mythologiques, les batailles, les natures mortes ou les paysages témoignent de la fertilité et de l'imagination des peintres napolitains. Depuis l'arrivée de Caravage en 1606 jusqu'au triomphe de Solimena peu avant 1700, la peinture napolitaine évolua entre un naturalisme expressionniste et tragique, une

influence vénitienne et un goût baroque et sensuel pour la couleur et le mouvement. L'exposition reviendra sur les liens entre l'art et l'histoire mouvementée de Naples, et permettra de découvrir les peintres les plus importants : Caracciolo, Ribera, Stanzione, Guarino, Cavallino, Giordano, Recco, Solimena, etc. Grâce à de nombreux prêts français et étrangers, le musée Fabre propose, avec la collaboration de l'Institut National d'Histoire de l'Art et de l'Institut National du Patrimoine à Paris, un vaste panorama sur l'un des plus brillants moments de l'art italien. ■

ÉDOUARD AUJALEU, JEAN-YVES BARBIER

EXPOSITION

Musée Fabre

du 20 juin 2015 au 11 octobre 2015

38, bd Bonne-Nouvelle, Montpellier.

Renseignements pratiques :

04 67 14 83 00 ou sur

www.museefabre.montpellier-agglo.com



Le pied bot, par José Ribera.

IRANIEN, UN FILM DE MEHRAN TAMADON



Débat à huis clos

Mehran Tamadon, né en 1972 en Iran, vit en exil à Paris. Architecte de formation, il s'est décidé à faire des films en 2001 pour tenter de comprendre ce pays qu'il a quitté en 1984 avec ses parents, militants communistes, et qu'il retrouve de temps à autre.

Iranien est un film documentaire, sorte de huis clos qui pose la délicate question du vivre ensemble dans une république laïque, la France. Le réalisateur athée a réussi à convaincre quatre mollahs, partisans de la République Islamique d'Iran, de venir habiter et discuter avec lui pendant deux jours. Assis sur des tapis persans, « l'impie » et les croyants font assaut de raisonnements plus ou moins brillants ou fallacieux sur la liberté, la religion, la place de la femme, autant de sujets de discorde qui viennent peu à peu troubler la quiétude du salon, mais toujours dans une ambiance étrangement détendue où chacun se taquine. L'amabilité des premières heures fait vite place à la défiance, les érudits, implacables, poussant leur hôte dans ses

retranchements. Le plus dur à supporter est que l'auteur montre l'échec du dialogue et on se prend même à penser que le seul effet de l'expérience a été de permettre aux ayatollah de « transmettre leur parole à l'extérieur ».

Une petite lueur d'espoir : Mehran Tamadon, homme de bonne volonté, a peut-être réussi à convaincre certains de la véritable nature de ces vigilants gardiens de la révolution islamiste. ■

FRANÇOISE EIDEN

• Sortie prochaine en DVD. Voir le site officiel du distributeur : www.zed.fr/cinema/distribution/movies/19/iranien. Interview de M. Tamadon sur le site www.bullesdeculture.com.

> La lumière de l'Attique

« *N'allez pas en Grèce cette année ; restez à la Sorbonne* » pouvait-on lire en mai 68 sur les murs de l'Université parisienne.

En 2015, le conseil est tout autre : pour soutenir le peuple grec, descendez dans la rue... lisez les écrivains grecs et visitez la Grèce, si vous en avez le loisir.



© Wikipédia / Jean Housen

En 2010, les recettes du tourisme représentaient 15% du PNB.

ENTRETIEN AVEC GEORGES KAMARINOS

Leçon de Grèce

Ancien directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Institut national polytechnique de Grenoble en retraite, Georges Kamarinos préside l'Association franco-hellénique grenobloise⁽¹⁾. Il répond à Annie Eveno.

Les Européens connaissent-ils bien la Grèce contemporaine ?

L'État-nation grec est récent, la Grèce entreprit sa guerre d'indépendance contre l'empire ottoman en 1821. En 1830 elle devint réellement un État sous la protection de la France, de la Grande-Bretagne et des Russes. Une histoire complexe la conduisit ensuite de l'occupation nazie à la

guerre civile puis à la présence américaine et à la dictature des colonels jusqu'en 1974, avant d'intégrer la CEE.

Aucun traité de paix avec les Allemands n'a marqué la fin de la guerre, les dettes de guerre dues à la Grèce sont estimées entre 120 et 160 milliards d'euros et les 10 000 pièces de musée volées n'ont toujours pas été rendues.

La situation dramatique de la Grèce, telle qu'elle apparaît aujourd'hui⁽²⁾, est récente ?

Les fondements même de la civilisation grecque, de la démocratie, ont été ébranlés ces cinq dernières années : les Grecs ont été dépouillés par les plans d'austérité. Le système éducatif, dont le budget a été divisé par deux, est privé d'enseignants, de crédits pour le chauffage ou l'entretien. Entre 100 000 et 200 000 diplômés de l'enseignement supérieur ont émigré, entre 6 000 et 80 000 médecins sont partis en Allemagne. On se souvient de la fermeture brutale en août 2012 de la télévision publique.

De nombreux musées sont fermés, le personnel licencié... Des pans entiers du patrimoine économique grec sont vendus ou en cours de vente : le port du Pirée à des Chinois... les chemins de fer intéressent les Russes...

SUIVEZ LES GUIDES

Du *Routard* au *Michelin*, en passant par *Le Petit futé*, les guides touristiques foisonnent ; sur internet tous les conseils pour organiser un voyage en Grèce et il est même possible de télécharger une application sur votre téléphone pour être guidé pas à pas à Epidaure ou au Pirée. Mais rien ne remplace un guide de chair et de sang ; ils sont nombreux et vous attendent à l'entrée de chaque grand site à visiter.

Les Grecs ont aussi innové : reprenant une initiative qui avait vu le jour à Barcelone en 2007⁽¹⁾, des sans-abri athéniens s'improvisent guides pour touristes. Objectif : gagner sa vie et faire découvrir aux touristes l'envers du décor... la Grèce après le passage de la troïka. Il vous en coûtera 6 euros ; vous les trouverez au pied du Parthénon ou devant le Parlement⁽²⁾.

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) www.hiddencitytours.com (2) Renseignements sur www.atenistas.org

Comment les Grecs ont-ils pu résister ces cinq dernières années ?

Il y a une tradition de solidarité et d'hospitalité en Grèce dans les couches populaires et moyennes. Le clergé grec est fonctionnarisé, il a su pendant les cinq dernières années prendre le relais de l'État défaillant ; l'église orthodoxe a su se réhabiliter comme elle l'avait fait pendant l'occupation allemande où elle a pris le parti des maquisards. Elle a su s'adapter depuis longtemps à la société : dès le Moyen Âge tolérer le divorce, puis l'IVG en 1950, et combattre l'homophobie ; sur ces terrains elle est plus ouverte que les églises protestantes et catholiques.

Mais elle est connue à l'étranger pour ne pas payer d'impôts fonciers sur d'immenses propriétés, la Thessalie et la Macédoine entre autres, et cela depuis l'empire byzantin.

Le nouveau gouvernement pourrait-il inverser le cours des choses ?

Tsipras a prêté serment sur la Constitution et non sur l'Évangile, un premier pas symbolique. Mais chacun en convient : les choses sont difficiles. Ainsi les armateurs ne sont pas taxés sur leurs revenus (...) : les Grecs redoutent qu'une subite hausse de leurs impôts les convainque de partir vers d'autres pays européens avec lesquels ils commercent, où ils ont déjà des banques...

C'est seul que le nouveau gouvernement grec s'efforce de tracer son chemin au niveau européen, en s'appuyant sur le peuple, son énergie, son refus de mourir, en recherchant les alliances conformes à l'histoire et à la tradition grecques, en refusant les surenchères que ne manque pas d'instrumentaliser l'ancien pouvoir. ■

(1) Association franco-hellénique grenobloise : 4, rue Charles-Ferré, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

(2) La situation de la Grèce est comparable à celle de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Entre 2009 et 2013, son PIB a diminué de 25 %, le chômage a augmenté de 191 %, la pauvreté de 41 %, les taux de dépression de 250 %.

LA VOIX DES ÉCRIVAINS GRECS NE SE PERD PAS

Petit périple littéraire

Homère est toujours vivant ; il continue à inspirer des études, des drames et même des films, et surtout il a des successeurs.

Peu de pays peuvent se flatter

de compter dans leurs rangs deux poètes prix Nobel de littérature ; la Grèce est l'un d'eux avec en 1963 Georges Séfiris et en 1979 Odysséas Elitis, ami de Char et de Camus. Les textes d'O. Elitis ont été mis en musique par Théodorakis et chantés par Angelique Ionatos.

La tradition se perpétue grâce à Marie-Laure Coulmin Koutsaftis, qui publie *Ce que signifie les Ithaques*, vingt poètes grecs contemporains et Yannis Ritsos avec *Tard, bien tard dans la nuit* aux éditions Le Temps des Cerises.

À découvrir, *La Clarinette*⁽¹⁾, un roman récent de Vassilis Alexakis : un Grec parisien doit retourner en Grèce. Il remet ce départ pour rester près de son éditeur malade et engage avec lui une conversation qui ressuscite des

émois passés, ouvre les fenêtres sur la Grèce d'aujourd'hui, la misère, et l'amène à s'interroger sur le rôle de la mémoire, d'où le titre, *La Clarinette*, un instrument dont le nom s'est effacé de sa mémoire. Dans un autre registre, Petros Makaris, collaborateur du réalisateur Theo Angelopoulos, auteur de nombreux polars, met en scène la société grecque au bord de l'explosion à travers les enquêtes du sympathique et bougon commissaire Kostas Charitos. La politique, au sens large du terme, est au cœur de ses fictions policières beaucoup plus sociales que policières. *Liquidations à la grecque* est le premier roman de la trilogie de la crise⁽²⁾. ■

ANNIE EVENO, FRANÇOISE EIDEN

(1) Éditions du Seuil, Paris, 2015

(2) Chez le même éditeur

EN GRÈCE, IL N'Y A PAS QUE DES TRÉSORS ARCHÉOLOGQUES

Il y a aussi un trésor de solidarités

La crise a eu pour effet de multiplier les initiatives sociales et solidaires et ce avant la victoire de Siriza. Le gouvernement actuel cherche à transformer, dans un cadre législatif solide, cette économie sociale d'urgence en une économie solidaire et durable.

Services publics déstructurés par la crise ? Des citoyens s'unissent et ouvrent des centres sociaux autogérés et des dispensaires de santé qui fonctionnent grâce aux dons et au bénévolat des médecins, des pharmaciens. Ainsi, à Helliniko dans la banlieue d'Athènes où les décisions sont prises par une assemblée de 250 volontaires.

À Thessalonique, été 2011, les ouvriers de l'usine Vio Me de matériaux de construction sont mis sur le carreau. Patron et membres du conseil d'administration ont disparu : aucune indemnité possible ni assurance chômage. Naît alors l'idée de redémarrer une activité nouvelle autour des produits d'entretien. Les ouvriers reçoivent l'aide d'ingénieurs et de chimistes bénévoles. Tout le monde est formé à l'ensemble du processus de pro-

duction. Les ouvriers nouent des liens avec l'usine Fralib de Géménos en France. Ils tirent la totalité de leurs revenus des ventes militantes et survivent grâce au réseau de solidarité particulièrement fort en Grèce. Deux exemples parmi d'autres expériences nées par nécessité et qui ont pris de l'ampleur. En 2012, Alexis Tsipras lance « Solidarités pour tous », structure multipolaire grâce à l'action bénévole de citoyens des centres médicaux, des banques alimentaires, des banques de médicaments, des centres d'accueil pour les réfugiés, etc. Des circuits courts sont mis en place dans l'agriculture malgré la loi du gouvernement Samaràs qui interdit la vente directe.

Réappropriation collective des biens communs, le peuple grec veut relever le défi. ■

MARYLÈNE CAHOUE

Une voix de la mémoire s'est tue



Léon Zyguel, déporté par Papon à Auschwitz puis Buchenwald où il participa à la libération du camp, témoignait inlassablement auprès des élèves. Il avait été un des initiateurs du Comité « École de la rue de Tlemcen » dans le 20^e arrondissement de Paris, qui s'était donné pour but de faire sortir de l'oubli la déportation des enfants juifs. Acteur de l'histoire, il disparaît alors qu'il venait tout juste de devenir acteur... de cinéma : il interprétait son propre rôle dans le film *Les Héritiers*. Pour la première fois, il a abandonné le combat.

Anne-Marie Jacquin

Les Héritiers

En comprenant l'Histoire, ils vont forger la leur

Corrigeant depuis une vingtaine d'années le concours national de la Résistance et de la Déportation, je me devais de voir le film de Marie-Castille Mention-Schaar.

Le scénario⁽¹⁾ d'Ahmed Dramé est inspiré d'une histoire vraie : la sienne. Lorsqu'il est proposé à des lycéens du lycée Léon-Blum de Créteil de participer au concours, leur première réaction est un rejet. Progressivement, ils réalisent

l'importance citoyenne du travail de mémoire qu'on leur propose. La rencontre avec un ancien déporté, survivant d'Auschwitz, Léon Zyguel, va avoir l'effet



d'un électrochoc et débloquent une énergie collective. Dans un lycée de banlieue difficile où les différences intercommunautaires ne peuvent être ignorées, cette réalité est abordée frontalement et sans angélisme : certains comportements désobligeants, voire racistes, sont progressivement décryptés et perçus par les jeunes sous un nouvel angle. Il est possible de passionner les plus rétifs.

C'est la plus belle des promesses d'avenir.

Michèle Farey

(1) Scénario d'Ahmed Dramé : *Nous sommes tous des exceptions* (éd. Fayard).

ENTRETIEN SUR LA MÉMOIRE AVEC YVES BLONDEAU

« Le témoin est le présent du passé »

Yves Blondeau, professeur d'histoire-géographie, est resté l'inlassable « travailleur » de la Mémoire de la Résistance qu'il a été au lycée Hélène-Boucher à Paris pendant plus de vingt ans, organisant des rencontres annuelles exceptionnelles avec des témoins-acteurs de l'histoire. Retraité, il poursuit cette action mais il a aussi élargi son travail de diffusion⁽¹⁾. Il répond aux questions d'Anne-Marie Jacquin.

Pourquoi organiser des rencontres avec des témoins ? Le cours d'histoire ne suffit-il pas ?

La rencontre avec d'anciens résistants et déportés est une émotion ; leur récit bien que personnel incarne l'histoire qui devient vivante aux yeux des élèves. Ces derniers entrent avec eux dans le passé car « le témoin est le présent du passé » (...). Si le ressort de l'attention est émotionnel, la diversité des témoignages permet d'aller plus loin : rassembler comme j'ai pu le faire autrefois jusqu'à une cinquantaine de témoins, acteurs des plus glorieux aux plus modestes, dans la diversité de leurs origines et appartenances se côtoyant dans un même but, est riche de contenu. Faire rencontrer d'anciens membres de la Résistance MOI (Main d'Œuvre Immigrée) est source d'échos dans le public des classes actuelles. Levier pédagogique certes, de telles rencontres ont un objectif qui va bien au-delà de celui de la transmission du savoir.



autorisent à s'éloigner du passé pour méditer sur « l'esprit de résistance » fondateur de citoyens libres et éclairés, ce que Lucie Aubrac aimait résumer par « résister se conjugue au présent ». Le livre⁽²⁾, quant à lui, (...) a pour but de montrer qu'au-delà des différences et des disparités, la force unitaire et constructive du CNR a permis une unification qui a abouti à la création

d'un programme économique et social jusqu'ici inégalé. Ainsi film et livre sont deux outils complémentaires de diffusion de la mémoire (...).

L'ADVR⁽³⁾, une association de plus ?

De nombreuses associations existent en effet dont celles créées par les acteurs eux-mêmes au lendemain de la guerre pour lutter contre l'oubli. L'ADVR bien que récente comptera certainement parmi les dernières créées par un acteur de l'époque. C'est en effet Robert Chambeiron⁽⁴⁾ (décédé le 30/12/2014), dernier survivant du CNR, qui en est le fondateur. Son but est de transmettre au-delà de l'histoire de la Résistance les valeurs même portées par cette résistance. (...) Actualiser ces valeurs en les orientant sur le terrain des luttes contemporaines c'est l'objectif qu'elle s'est fixé. ■

(1) *Faire quelque chose*, disponible en DVD en librairie.

(2) *Rester debout, la Résistance vue par ses acteurs*. Éditions Tirésias, 37 interviews croisées de S. Hessel à L. Aubrac.

(3) ADVR : Association de défense des valeurs de la Résistance, fondée en 1968.

(4) Robert Chambeiron, ami de Jean Moulin, secrétaire général adjoint du CNR.

L'intégralité de l'entretien avec l'ensemble des notes jointes est disponible sur le site SNES/retraités

UNIVERSEL ET SPÉCIFIQUEMENT GREC

L'autre regard d'Ulysse

À la question que lui posait une journaliste « Pourquoi filmez-vous ? »
Théo Angelopoulos avait répondu « Pour ne pas mourir ».



© Wikipedia / George Laoutaris

Theo Angelopoulos



**CINÉASTE GREC
(1936 – 2012)**

QUELQUES POINTS DE REPÈRES

- Lion d'or à La Mostra de Venise en **1980** pour *Alexandre le Grand*
- Lion d'argent en **1988** pour *Paysage dans le brouillard*
- Grand Prix du jury à Cannes en **1995** pour *Le Regard d'Ulysse*
- Palme d'or en **1998** pour *L'Éternité et un jour*

À NE PAS OUBLIER AUSSI

- **1975** : *Le Voyage des comédiens*
- **1986** : *L'Apiculteur*
- **1991** : *Le pas suspendu de la cigogne*
- **2008** : *La poussière du temps*

Pour découvrir ou redécouvrir Théo Angelopoulos

En DVD : *Potemkine films* a publié un coffret des premiers films, *Trigon films* (Suisse) distribue la plupart. Voir aussi *Studiocanal*, *Arte* pour les plus récents.
Sur *Eurochannel* : documentaire d'Élodie Lélu, *Théo Angelopoulos* (2008).

Il ne filmera ni la détresse des clandestins affluant vers la Grèce ni les mobilisations contre l'austérité. Un motard l'a fauché, le 24 janvier 2012 au Pirée, alors qu'il tournait *l'Autre mer*, dernier film de son triptyque sur « *les rêves brisés* » et « *les crises du siècle* ». Il est mort, à 76 ans. Tué par la crise, disent certains : le temps mis à trouver une ambulance pour son transport à l'hôpital a sans doute été fatal au cinéaste. Primé à Cannes et à Venise, Théo Angelopoulos, n'a pas toujours rencontré le peuple grec, ni le grand public. Trop lent, « trop esthétique ». Il est pourtant ce regard, unique, sur la Grèce, ses mythes et notre rapport au monde, avec ses longs plans-séquences, cet étonnant « brouillard-poussière » du temps, le gris, la neige...

Jeune, il a vécu à Paris, des amis lui ayant payé un billet de train pour y « rencontrer le cinéma » qui le fascinait tant. Il étudia à l'IDHEC mais se fit renvoyer pour non-conformisme. En 1964, de retour en Grèce, il vécut la dictature des colonels (1967-1974). Pour la combattre, il tourna *Le voyage des comédiens*.

Quarante ans et quinze films plus tard, il était devenu l'homme des errances et des exils, l'homme de gauche blessé par la disparition des idéaux : « ... *les gens ont cru pouvoir changer le monde et n'y sont pas parvenus. Aujourd'hui, chacun est devenu plus conventionnel, et ça influe aussi sur le cinéma. Il faut un désespoir héroïque pour proposer autre chose ; mais avançons, essayons. Le héros meurt. On continue.* »⁽¹⁾

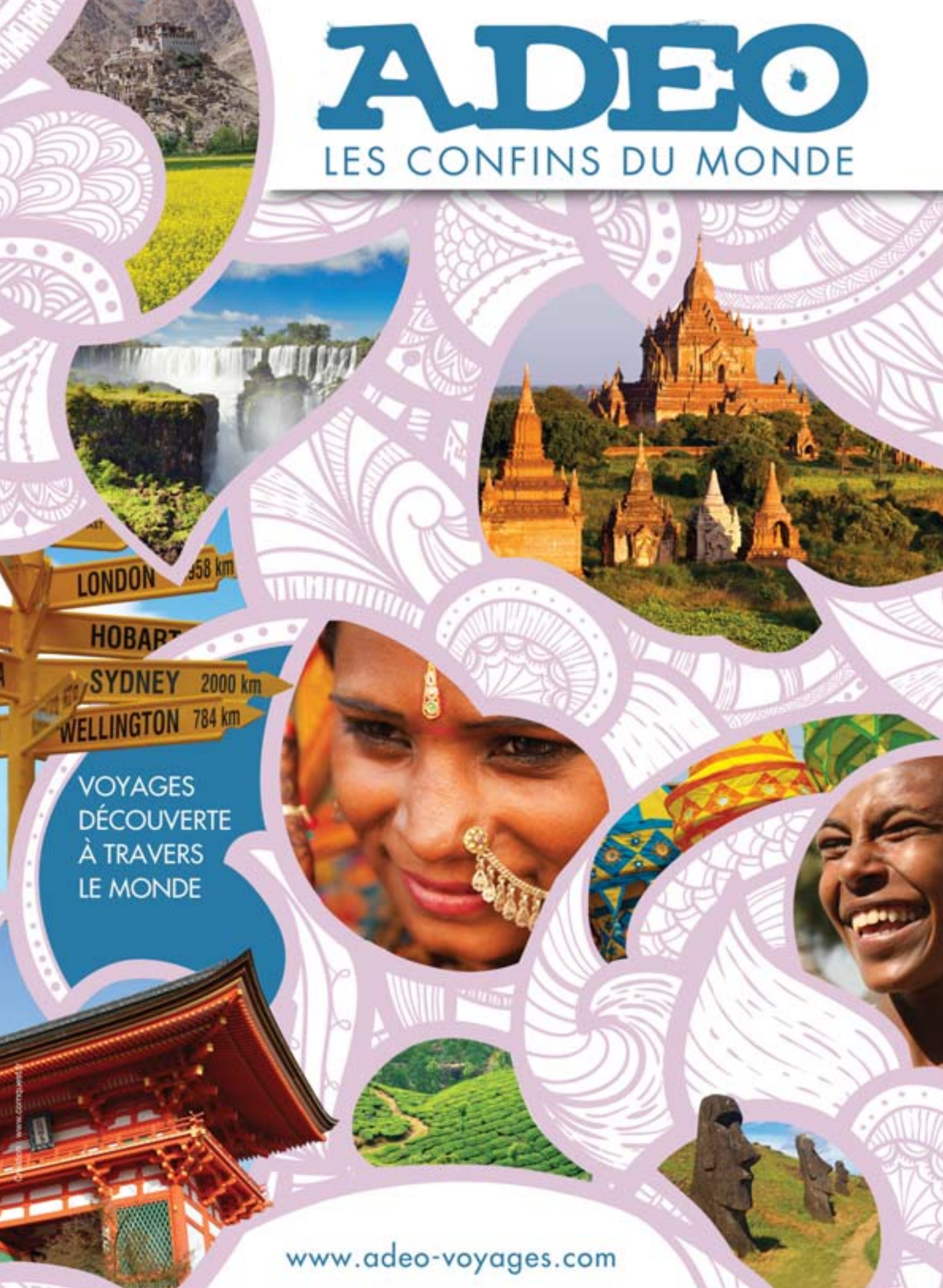
Il avait exploré l'histoire de la Grèce, de la guerre et de l'exil, la force de l'art et de l'amour. Qui peut oublier Spyros interprété par Mastroianni dans *l'Apiculteur* ou cette main au doigt coupé dans le ciel de Thessalonique pour ne pas indiquer de direction dans *Paysage dans le brouillard* ?

Les derniers plans filmés par Theo Angelopoulos, le soir où la mort l'a fauché, sont ceux d'immigrés débarquant dans la nuit noire d'une ville portuaire... : *l'Autre mer* allait être un film pessimiste, un miroir tendu à l'échec européen et à la faillite de la Grèce. Ses « héros » : le port du Pirée lui-même et les clandestins qui y affluent, une usine en grève et une troupe d'acteurs qui tentent de monter *L'Opéra de quat' sous*, pour rapprocher les « miséreux » de cette pièce de 1928 en Allemagne de ceux de la Grèce d'aujourd'hui. Le cinéaste est mort mais « rien ne finit jamais, l'histoire glissée sous *La poussière du temps* resurgit comme un rêve », rappelle le narrateur au début de *La poussière du temps* devant Cinecitta... ■ **MIREILLE BRETON**

(1) Interview lors du festival des films du monde au Québec sept. 2009.

ADEO

LES CONFINS DU MONDE



VOYAGES
DÉCOUVERTE
À TRAVERS
LE MONDE

www.adeo-voyages.com